

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	34 (1896)
<b>Heft:</b>	41
<b>Artikel:</b>	L'histoire, d'après les journaux du temps : les derniers moments du maréchal Ney
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-195767">https://doi.org/10.5169/seals-195767</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
 PALUD, 24, LAUSANNE  
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE**  
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.  
 Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
 Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.  
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## La femme à l'Exposition.

Lausanne, 8 octobre 1896.

Monsieur le rédacteur,

Chaque samedi, je lis régulièrement votre journal, auquel mon mari est abonné depuis quinze ans au moins. Et cependant il a publié bien des méchancetés contre le sexe faible, avouez-le ! Malgré cela, je ne vous en veux pas, et j'espère que vous serez assez aimable pour accorder une petite place aux lignes suivantes.

Je ne puis m'empêcher, monsieur, de venir ici protester contre les allégations de nombre d'hommes qui, dans les causeries des cafés et des brasseries, s'en donnent à cœur joie contre les dames ou les demoiselles avec lesquelles ils ont visité l'Exposition.

Je suis exactement renseignée et nul ne pourra contredire ce que j'avance.

Voici, en résumé, ce qu'on entend journellement répéter dans ces établissements :

— C'est bien beau, l'Exposition, dit l'un, c'est très intéressant, mais croyez-moi, gardez-vous d'y aller avec des dames !... On ne peut rien voir, je n'ai rien vu... C'est un supplice !

— Ça, c'est vrai, dit un second, elles s'arrêtent à des niaiseries, des futilités, à tout ce dont une femme peut se parer ; mais le reste, les choses intéressantes, rien !... Elles passent avec indifférence et sans s'arrêter dans le groupe de l'Art ancien, où il n'y a que des vieilleries, disent-elles, pour se glisser d'un pied léger dans celui de la bijouterie et de la joaillerie. Et là, que de minauderies devant ces montres-bijou, que d'exclamations enveuses devant ces bagues, ces chaînes, ces bracelets et ces brillants !... Que d'ingénieux artifices pour faire comprendre à leur pauvre caissier qu'il ne doit point les oublier au nouvel-an !...

Dans ce milieu, la femme perd complètement la notion du temps. Et monsieur reste là planté, forcé de faire, machinalement, vingt ou trente fois le tour du groupe, pendant que ses compagnes, penchées sur les vitrines, se laissent hypnotiser par toutes ces séductions... Et vous croyez que c'est amusant !...

— Ce n'est rien, interrompt un troisième, il faut les accompagner dans la galerie de l'Industrie pour voir du pays !... Les soieries, les broderies, les conffections, etc., les absorbent bien davantage ; elles s'y incrustent ; impossible de les en faire démarquer. Un chapeau leur inspire une foule d'observations sur les nouvelles formes, sur la garniture et les couleurs. Les robes, les manteaux et les mantilles allument leurs regards et délient leur langue au point d'oublier le pauvre diable qui les suit bénévolement, qui s'impaticte, piétine, pousse de gros soupirs et dit de temps en temps :

— Eh bien, allons-nous ?... dites-moi... avez-vous assez vu ?...

— Oui, mon cher, nous allons... Mais regarde donc ce manteau, quelle ravissante étoffe et quelle coupe !... Ce n'est pas comme le mien qui n'est plus qu'une antiquité !... Je n'oserais bientôt plus sortir avec !...

Enfin, lassé, impatiente jusqu'au bout des ongles, vous essayez de faire un peu d'auto-

rité : « Maintenant, vous écriez-vous, il me semble que le moment est venu d'aller se reposer et se restaurer quelque peu. »

Malheureusement, en disant cela, vous ne faites que de rappeler à ces dames que la Galerie de l'alimentation est là tout près et qu'on y trouve, disent-elles, du thé, du café, du chocolat et des pâtisseries, comme il n'y en a nulle part : « Allons, mon homme, viens vite, viens, mon ami, ce sera l'affaire d'un quart d'heure, puis nous irons ensuite au restaurant. »

Que voulez-vous, on patiente, on se laisse faire... Mais voilà que bientôt ces dames s'installent devant un pavillon, dégustant tour à tour le thé, le café, le chocolat et croquant des pâtisseries à bouche que veux-tu !... Et puis c'est la causerie qui va son train !... mais c'est à n'en pas finir ! Et pendant ce bavardage vous êtes là planté, comme un écolier en punition, qui attend sa délivrance et songe au Village suisse où l'on trouve un thé infiniment préférable... Enfin, après mille instances, vous parvenez à les entraîner dans ce pays de Cocaïne où l'on passe de si gais instants.

Arrivés là, vous proposez à vos charmantes compagnes d'entrer au restaurant. Mais comme elles ont picoré abondamment et un peu partout dans la Galerie de l'alimentation, elles vous répondent avec un sans-gêne imperturbable quelles n'ont besoin de rien, qu'elles se trouvent parfaitement bien, et qu'il faut profiter du beau temps pour se promener.

Alors vous voyez cela d'ici !... Fichtre ! je le crois qu'elles n'ont besoin de rien, ces dames ; mais papa qui a faim, qui a soif surtout, et qui a fait le pied de grue pendant trois ou quatre heures devant les robes, les rubans, les soieries, les chapeaux, les broderies et autres co-lifichets !...

Et pendant que le pauvre diable mange un morceau et boit un verre de Villeneuve qu'il désire savourer à son aise, ces dames sont là qui regardent au plafond et ne cessent de répéter qu'elles ont hâte de sortir de ce lieu où l'on ne respire que la fumée du cigare et l'odeur de la mauvaise graisse !...

O adorables filles d'Eve ! que vous nous rendez la vie agréable... à l'Exposition !... Aussi, la clôture approchant, j'espère bien y aller encore deux ou trois fois. Mais, vous savez, mes amis, quant à la maman et à ses filles, la belle sœur ou la cousine, zut !...

Telles sont, mesdames, les amabilités qui se débloquent chaque jour contre nous dans les cafés ; mais, croyez-moi, rien de plus injuste et de plus mensonger.

Voulez-vous savoir le vrai mot de tout cela : Ce qui contrarie énormément ces messieurs, c'est qu'en compagnie des dames ils n'ont plus la liberté de leurs faits et gestes habituels ; notre présence leur commande la politesse, de la retenue et de la galanterie qui leur pèsent.

Avec nous, ils ne peuvent guère aller visiter certaines choses qui paraissent tout particu-

lièrement les attirer. Le Parc de plaisir, par exemple, fait leurs délices. Les Montagnes russes et l'Himalaya, où l'on voit, chaque soir, en effet, tournoyer des minois fort agaçants, leur plaisent. Les tableaux vivants du Palais des fées les rajeunissent. Les danseuses javaines et les femmes du Village noir piquent vivement leur insatiable curiosité. Et ces divers spectacles, comme bien on pense, leur suggèrent des réflexions et des malices dont ils doivent s'abstenir en notre présence, mais dont ils se font des gorges chaudes à la Pinte vaudoise.

Voilà, mesdames, toute la vérité ; voilà pourquoi votre mari, votre frère ou tout autre parent masculin, préfèrent aller sans vous à Genève. — Je vous en prie, regardez-les dans le blanc des yeux et dites-leur de ma part, comme vous savez dire ces choses-là !

Aussi, quand viendra l'hiver avec ses bobos, quand vos maris réclameront de la tisane pour leur rhume, des friction pour leur rhumatisme, et tant d'autres petits soins, souvenez-vous de l'Exposition et dites-leur de votre voix la plus calme : « Món bon ami, crois-moi, va donc au Parc de plaisir, ça te guérira, ça te guérira tout à fait !... »

BERTHE \*\*\*.

## L'histoire, d'après les journaux du temps.

*Les derniers moments du maréchal Ney.*

Les traités d'histoire nous rapportent, en général, les faits d'une manière plus ou moins aride, laissant forcément de côté une foule de détails fort intéressants, qu'on ne trouve que dans les journaux de l'époque, qui les ont racontés jour à jour, dans toute leur vérité et sans commentaires. C'est ainsi que nous trouvons dans les journaux de 1815 des détails successivement émouvants sur la condamnation et les derniers moments du maréchal Ney, renvoyé devant la Cour des Pairs comme convaincu de crime de haute trahison.

Rappelons les faits en deux mots :

Après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup>, Louis XVIII nomma le maréchal Ney pair de France. Appelé au commandement de la VI<sup>e</sup> division militaire, il partit, le 8 mars 1815, pour marcher contre Napoléon, qui s'était échappé de l'île d'Elbe. Des émissaires envoyés à Ney le déterminèrent à se joindre à Napoléon, dans la nuit du 14 mars ; il fut, comme il l'a dit lui-même à ses juges, « entraîné ». Mais sa valeur ne put empêcher le désastre de Waterloo. Alors, il revint à Paris. Attaqué pour sa conduite dans cette bataille, il se justifia dans une lettre au Gouvernement provisoire. La capitulation de Paris (3 juillet 1815) portait qu'aucun de ceux qui se trouvaient dans ses murs ne seraient inquiétés ni recherchés pour leur conduite politique ; malgré cela, le gouvernement de la Restauration ordonna de le mettre en jugement.

Ney, averti à temps, s'était réfugié en Auvergne, où il fut arrêté et ramené à Paris. Une ordonnance royale l'appela devant la Cour

des Pairs, où il eut pour défenseurs Berrier, père, et Dupin, ainé.

Voici, à ce sujet, ce que nous extrayons d'un journal de 1815 :

Dans la dernière séance de la Chambre des Pairs, la parole est donnée aux défenseurs du maréchal.

M. Berryer établit la défense de l'accusé. Pour bien apprécier la journée du 14, il examine le caractère qu'avaient pris, à cette époque, les événements. Il peint la rapidité de la marche de l'usurpateur, l'enthousiasme d'une multitude égarée, la contagion répandue, les peuples insurgés, et il conclut que la criminalité de ces événements ne peut tomber sur un autre que sur Bonaparte, le seul grand coupable.

L'avocat fait ensuite remarquer la coïncidence du retour de Bonaparte avec les grands intérêts qui s'agitaient au Congrès de Vienne. Il rappelle son évasion de l'île d'Elbe, malgré la flotte chargée de le surveiller, sa navigation en quatre jours, son débarquement sans obstacle. Il parle du prestige de sa gloire, de l'éclat de sa puissance consacrée par la religion, de ses traités avec les monarches, de son alliance avec l'Autriche, et de tous ces souvenirs récents qui entraînaient et subjugaient les esprits.

Lorsqu'il arrive à la journée du 13 mars, il parle des moyens employés pour égarter le maréchal, de l'intérêt de sa patrie qu'il croyait exposée, des insurrections qui l'entourent, de l'isolement où on le laisse, de l'infériorité de ses forces, en un mot, de l'absence de toute préméditation.

L'avocat cherche ensuite à placer son client sous la garantie de la convention du 3 juillet, relative à la capitulation de Paris, mais sur la demande du procureur du roi, il lui est interdit de faire usage de ce moyen de défense.

**L'AVOCAT DU MARÉCHAL.** — Nous nous soumettons à l'arrêt de la Cour, mais une observation doit nous être permise. Sarrelouis, lieu de naissance de l'accusé, ne fait plus partie de la France. Il n'est donc plus français.

**LE MARÉCHAL** (*s'élevant avec impétuosité*). — Oui, messieurs, je suis français. Jusqu'ici, ma défense a été libre. Aujourd'hui, on l'entraîne. Je remercie mes défenseurs du zèle qu'ils m'ont témoigné, mais je renonce à leur ministère s'ils ne peuvent l'employer tout entier. Je suis comme Moreau, j'en appelle à l'Europe et à la postérité.

**LE PRÉSIDENT.** — Avocat, continuez la défense en vous renfermant dans les faits.

**LE MARÉCHAL.** — Je défends à mes avocats de parler, à moins qu'on ne leur permette de me défendre librement.

**LE PROCUREUR DU ROI.** — Puisque M. le maréchal veut clore les débats, nous passerons à notre réquisitoire.

Le réquisitoire est lu. Le procureur-général y requiert l'application des peines relatives aux individus convaincus de crimes de haute trahison.

**LE PRÉSIDENT.** — Accusé, avez-vous quelque observation à présenter sur l'application de la peine ?

**LE MARÉCHAL.** — Aucune, monseigneur.

L'accusé et le public se retirent. Il est cinq heures. A onze heures et demie, on reprend séance, et M. le chancelier de France, président, prononce l'arrêt qui condamne le maréchal à la peine de mort.

L'arrêt sera lu au condamné par le greffier de la Cour. En conséquence dès lois citées dans le jugement, le maréchal Ney doit être fusillé.

Pendant que la Chambre des Pairs prononçait ainsi sur son sort, le maréchal avait été reconduit dans la prison qu'il occupait au Luxembourg. Il était attendu sur le grand escalier par ses deux défenseurs. A peine les a-t-il aperçus qu'il court à eux, les remercie et les embrasse. M. Berrier, profondément affligé, lui dit : *Vous l'avez voulu.* — *Mon ami,* répond le maréchal, *ce n'est pas votre faute... mais là-haut nous nous reverrons.* C'était alors 5 heures du soir.

Rentré dans sa chambre, le maréchal se promène un quart d'heure. Il garde un silence morne, paraît agité un instant, devient bientôt plus calme et semble enfin avoir pris une forte résolution. Il demande ensuite à dîner, s'assied et mange avec appétit; mais bientôt il s'aperçoit qu'un petit couteau à lame ronde est l'objet de l'attention et de l'inquiétude de ses gardes. *Croyez-vous,* s'écrie-t-il en les fixant, *que je craigne la mort ?* et il jette le couteau loin de lui. C'était 7 heures.

A huit heures, il quitte la table, demande un cigare, fait quelques pas dans sa chambre et fume paisiblement. A neuf heures, il se jette sur son lit. Dans tous ses mouvements, il paraît soutenu par la résolution qu'il a prise. Bientôt il s'endort d'un sommeil profond.

Vers une heure du matin, un bruit le réveille et on lui annonce M. Cauchy, secrétaire de la Chambre des pairs, chargé de lui lire son arrêt. Le maréchal se lève : *Ah ! vous voilà, M. le chevalier. Je sais ce que vous avez à me dire, je connais mon sort.*

Avant de commencer la lecture de l'arrêt, M. Cauchy semble hésiter. Il est profondément affecté. Il essaie d'adresser quelques paroles affectueuses au maréchal sur le pénible ministère auquel son devoir le condamne. *Monsieur,* lui dit le maréchal, *il faut que chacun fasse son devoir dans ce monde. Je vous prie de faire le vôtre... Lisez.*

M. Cauchy commence. Le préambule impatient le maréchal. *Au fait, au fait !* s'écrie-t-il. Au mot *royale*, qui se trouve dans les motifs de la condamnation : *Vous vous trompez, dit-il, le Code n'est pas rapporté ; il y a impérative.* Et lorsqu'il entend ses titres détaillés dans l'arrêt : *A quoi bon tout cela ? Pourquoi duc ? Pourquoi prince ?... Michel Ney... puis un peu de poussière, voilà tout.*

La lecture achevée, M. Cauchy lui dit : « Si dans ces pénibles moments, monsieur, vous pensez devoir appeler les secours de la religion, j'ai l'honneur de vous prévenir que M. le curé de St-Sulpice est venu de lui-même offrir ses services. »

**LE MARÉCHAL.** — Cela suffit, monsieur, j'y penserai.

**M. CAUCHY.** — Dans le cas, monsieur le maréchal, où un autre ecclésiastique vous fût plus agréable, j'ordonnerai qu'il vous soit amené.

**LE MARÉCHAL.** — Cela suffit, encore une fois. Je n'ai pas besoin de prêtre pour apprendre à mourir en chrétien.

**UN GRENADIERS PRÉSENT.** — Général, j'ai beaucoup vu de batailles et j'ai dû penser à la mort quelquefois. Chaque fois je me suis confessé et m'en suis bien trouvé !

**LE MARÉCHAL** (*le fixant avec intérêt*). — Tu as raison ; tu es un brave homme... Eh bien ! qu'il vienne.

**M. CAUCHY.** — Peut-être désirez-vous, monsieur, faire quelques dispositions testamentaires... Le temps se passe.

**LE MARÉCHAL.** — Je suis prêt à mourir... tout prêt... quand on voudra.

**M. CAUCHY.** — N'auriez-vous rien à dire à Mme la maréchale ?

**LE MARÉCHAL.** — Je désirerais la voir et lui parler moi-même... ainsi qu'à mes pauvres enfants.

**M. CAUCHY.** — Je vais la faire prévenir.

**LE MARÉCHAL.** — Bien, mais j'espére que votre lettre n'annoncera pas à la maréchale que son mari est condamné. C'est à moi à lui apprendre quel est mon sort.

M. Cauchy s'est alors retiré. M. de Pierre, curé de St-Sulpice, qu'on avait fait appeler, est aussitôt introduit, passe deux heures avec le maréchal et reçoit sa confession. En le quittant, le maréchal lui témoigne le désir de le revoir à ses derniers moments.

Resté seul, le maréchal se promène un instant au milieu de ses gardes, puis il écrit deux lettres, l'une à sa femme, l'autre à son père, les ploie, les cache, et se jette babillé sur son lit.

La journée du 7 commençait. C'était 7 heures. On annonce l'arrivée de la maréchale, accompagnée de ses quatre enfants et de sa sœur, Mme Gamon. Tous sont vêtus de deuil. Cette femme不幸, en entrant dans la chambre de son mari, jette un cri de douleur et tombe roide sur le plancher. Le maréchal, aidé de ses gardes, la relève et lui donne ses soins. Bientôt, à un long évanouissement succède un affreux désespoir... Mme Ney dans les bras de son mari, Mme Gamon, sa sœur, embrassant ses genoux, ses quatre fils, d'abord sombres et silencieux, jetant des cris déchirants. Le maréchal se penche vers eux et leur adresse quelques mots à voix basse. La douleur de Mme Ney n'a bientôt plus de bornes... *C'en est trop,* s'écrie le maréchal, en se levant avec précipitation; puis cherchant à refermer sa voix, il engage avec autorité sa famille à se retirer.

Cependant, depuis six heures du matin, la gendarmerie à cheval et la garde nationale occupaient toutes les avenues du Luxembourg. A huit heures, un fiacre arrive aux portes du palais. M. de Pierre, fidèle à sa promesse, était de retour, et déjà il adressait au maréchal de saintes paroles, lorsqu'on annonce que tout est prêt...

Aussitôt le maréchal jette l'uniforme qu'il avait conservé, met un gilet, une culotte et des bas noirs, passe un frac bleu et prend un chapeau rond... Il est prêt. *Allons, monsieur,* dit-il au curé qui va l'accompagner... Ils sortent en se donnant la main et descendant, au milieu de deux lignes de soldats, l'escalier du palais, et arrivent à la voiture. Le maréchal veut que M. de Pierre y monte le premier. *Passez, monsieur,* lui dit-il, *vous resterez plus longtemps que moi dans le monde. C'est à moi à vous en faire les honneurs.*

M. le curé occupait avec le maréchal le fond de la voiture. Deux officiers de gendarmerie étaient sur le devant. De nombreux détachements précédaient et suivaient le cortège. Au bout de dix minutes, la voiture s'arrête à l'extrémité de la grande allée qui mène à l'Observatoire, lieu désigné pour l'exécution. Un officier de gendarmerie descend le premier. Le maréchal le suit en demandant : *Est-ce ici ?* Sur sa réponse affirmative, il se tourne vers son confesseur, et, tirant de sa poche une boîte en or et les deux lettres qu'il avait écrites en prison : *Je vous prie de remettre ceci à ma femme...* Puis prenant quelques pièces d'or : *Voici pour les pauvres...* Ces derniers soins remplis, il prend congé de l'ecclésiastique, l'embrasse avec vivacité, et marche d'un pas assuré, en face du peloton des seize soldats chargés de l'exécution.

Dans cette position, on lui propose de lui bander les yeux et de se mettre à genoux. *Ignorez-vous, répond-il, que depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les balles et les boulets ?...* Puis il ajoute : *Je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne. Jen'appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu !... Vive la France !*

Le maréchal ôte alors son chapeau de la main gauche, pose la droite sur son cœur et s'écrie : *Camarades, tirez sur moi, vissez juste, droit au cœur...* Ce furent ses dernières paroles. L'officier de peloton donne le signal avec son épée, et le maréchal tombe percé de douze balles, sans faire aucun mouvement.

Conformément aux règles militaires, le corps est resté pendant un quart d'heure exposé sur le lieu de l'exécution. Il a été ensuite couvert d'un drap blanc et transporté par des vétérans à l'hospice de la Maternité. Le 8, au matin, il a été conduit au *Père Lachaise*, suivi de quelques voitures de deuil. — Le maréchal avait 46 ans.

**Le vignoble et les vins du canton de Vaud.** — Sous ce titre, M. Gilliéron-Duboux publie dans le *Journal de l'Exposition* un intéressant article auquel nous empruntons les chiffres suivants :

« La Suisse possède 32,000 hectares de vignes. Dans ce nombre, le canton de Vaud figure pour 6,600 hectares, ce qui représente environ la 5<sup>e</sup> partie de la superficie totale suisse.

» Cette culture se fait dans seize districts et se répartit sur toute une partie plus ou moins importante du terrains de 180 communes. La taxe cadastrale ascende à 103 1/2 millions de francs, dont 90 millions pour la région du Léman. Cette somme représente aussi la 5<sup>e</sup> partie de la valeur totale du sol productif vaudois en culture.

» La production, calculée sur une période de 10 ans, est d'environ 60 hectolitres à l'hectare, ce qui représenterait une récolte moyenne annuelle de 400,000 hectolitres, équivalant à 16 millions de francs environ.

» En 1893, l'une des plus fortes récoltes du siècle, le rendement a été évalué à 740 mille hectolitres, représentant une valeur de 20 millions de francs.

» Le plant généralement cultivé est le *chasselas*, plus communément appelé *fendant*. Il occupe les 95 % de la superficie en culture de